



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MERCREDI, le CINQUIEME jour de MARS prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Halle d'Exercices Militaires, Québec," pour la construction et l'achèvement d'une

HALLE D'EXERCICES MILITAIRES A QUEBEC.

On pourra obtenir au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, et au bureau de ce Ministère, à Québec, dans l'édifice du Bureau de Poste, des formules de soumission et le devis, à commencer de Vendredi, le 15 du mois courant.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs offres ne seront point prises en considération si elles ne sont faites sur les formules fournies, dont les blancs devront être convenablement remplis, et si elles ne portent leurs propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, *accepté*, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme *égale à cinq par cent* du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
OTTAWA, 1er février 1881.